



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2020-12-09

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de décembre tenue ce **mercredi 9e jour du mois de décembre 2020 à 9 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (22 septembre 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet suppléant, monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service du développement du territoire, Marc Carrière ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-12-365

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 2 décembre 2020 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.1, 5.3.1, 6.1.4, 6.2.2.2 et 10.1, à savoir :

- Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision) (point 5.1.1);
- Déplacement de la fibre – Nouvelle caserne de pompiers à Saint-André-Avellin – Estimation de l'entreprise C3F Télécom Inc. (décision) (point 5.3.1)
- Révision de la Politique d'achat de la MRC de Papineau – Dépôt du projet proposé (décision) (point 6.1.4)
- Marathon Canadien de Ski – Événement 2021 – Demande d'aide financière (décision) (point 6.2.2.2)
- Plan de développement intégré – Rivière Petite-Nation – État et suivis du diagnostique (décision) (point 10.1).

Adoptée.



5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2020-12-366

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers et les représentants de comités soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Présentation : Projet d'une tour à Namur	59.69 \$
	Remise du Prix : Leader de l'eau	

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.1 DÉPLACEMENT DE LA FIBRE – NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ESTIMATION DE L'ENTREPRISE C3F TÉLÉCOM INC.

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

Monsieur Benoit Lauzon, Préfet de la MRC, se joint à la présente séance. Il est 9h07.

6.1.4 RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ACHAT DE LA MRC DE PAPINEAU – DÉPÔT DU PROJET PROPOSÉ

CA-2020-12-367

ATTENDU l'adoption de la Politique d'achats de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2004-05-104);

ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, concernant la gestion contractuelle de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que ledit règlement se réfère à la Politique d'achats de la MRC, notamment en relation avec les contrats à octroyer d'une valeur de 25 000 \$ et moins, et que conséquemment, il y a lieu de réviser la Politique d'achats tel que convenu lors de ladite séance du Conseil ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter la Politique d'achats révisée de la MRC de Papineau afin, notamment, de l'adapter aux dispositions prévues conformément au règlement 174-2020, concernant la gestion contractuelle, et du *Code municipal du Québec* ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.2.2.2 MARATHON CANADIEN DE SKI – ÉVÈNEMENT 2021 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les membres discutent des enjeux associés à la tenue du Marathon canadien de ski au cours de l'année 2021. Ils conviennent d'organiser une rencontre avec les représentants de l'organisme afin d'échanger sur leurs prévisions concernant les années 2021 et 2022. Suite à cette rencontre, les membres pourront prendre une décision quant à la demande d'aide financière soumise.

10. SUJETS DIVERS

10.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ – RIVIÈRE PETITE-NATION – ÉTATS ET SUIVIS DU DIAGNOSTIQUE

CA-2020-12-368

ATTENDU que le tourisme est un secteur économique important pour le développement de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'un plan d'aménagement pour le développement récréotouristique des sports de pagaie sur la rivière Petite-Nation a été réalisé par la Fédération québécoise de canoë – kayak d'eau vive en 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de ce plan ainsi que la caractérisation de 57 Km de la rivière selon les standards de Canot Kayak Québec;

ATTENDU que l'objectif d'obtenir la certification provinciale « Circuits – Rivières » dans un avenir rapproché permettra d'accroître l'offre récréotouristique de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'octroyer un mandat à la firme Art 2 O Design pour procéder à la caractérisation de la rivière Petite-Nation selon les normes Canot Kayak Québec et actualiser le plan d'aménagement pour le développement récréotouristique des sports de pagaie sur la rivière de la Petite-Nation, lequel représente un montant de 6 855 \$;

QUE :

L'engagement financier de la MRC de Papineau permettra d'obtenir un soutien financier de 10 000\$ de Canot Kayak Québec pour aménager, notamment, les accès en bordure de la rivière de la Petite-Nation conformément au dit plan d'aménagement;

QUE :

La contribution de la MRC soit et est financée à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 en référence à l'année financière 2020-2021;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil des maires prévue le 16 décembre 2020;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-12-369

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 10h20.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet